

003714 /MFP/CAB/DCRP

## COMMUNIQUE


Le Ministre de la Fonction Publique informe l'opinion nationale que dans le cadre de la lutte contre la fraude aux concours administratifs, un agent du Ministère de la Fonction Publique et une candidate aux concours administratifs, session 2022, ont été impliqués dans des faits de corruption.

Ces faits étant constitutifs d'infraction et contraires aux dispositions du statut général de la Fonction Publique, l'agent concerné a été suspendu de ses fonctions et fait l'objet d'une procédure disciplinaire.

Par ailleurs, le Parquet a été saisi en vue de l'ouverture d'une procédure judiciaire contre ce fonctionnaire indélicat et la candidate.

C'est le lieu d'inviter à nouveau les populations, particulièrement les fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que les candidats aux concours administratifs, à se détourner des actes de corruption et, le cas échéant, à dénoncer leurs auteurs afin que ceux-ci subissent la rigueur de la loi.

Fait à Abidjan, le 21 JUIN 2023



Anne Désirée OULOTO